



COMMUNE DE FONTENAY LE VICOMTE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 25 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme Valérie MICK RIVES, Maire

Présents : Mme MICK RIVES Valérie, M. BALDY Patrick, M. BLANQUART Jean-Marc, M. CONRAD-BRUAT Laurent, M. CORRE Daniel, M. GAULE Sylvain, Mme JOURDAN Patricia, Mme LEGRAS Evelyne, M. SERPETTE Patrick

Absente excusée : Mme VAN ASSCHE Anabelle

Pouvoirs : Mme BOUILLER Virginie donne pouvoir à Mme JOURDAN Patricia, Mme MARECHAL Laura donne pouvoir à M. BALDY Patrick

Secrétaire de séance : M. BALDY Patrick

Nombre de conseillers en exercice : 12

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 11

N° 2025/33

Objet : Révision du Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.) de Fontenay-le-Vicomte

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-2 et L.2212-4 relatifs aux pouvoirs de police du maire ;

VU la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile créant le Plan Communal de Sauvegarde, et notamment son article 13 ;

VU le code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L.731-1 à L.731-3 ;

VU le décret 2005-1156 du 13 septembre 2005 relatifs aux Plans Communaux de Sauvegarde (P.C.S.) ;

VU la délibération n°2018/43 du 5 décembre 2018 portant mise en place du Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.) de Fontenay-le-Vicomte ;

VU l'arrêté n°2019/15, en date du 4 février 2019, portant approbation du Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.) de la commune de Fontenay-le-Vicomte ;

VU la délibération n°2020/33 du 19 juin 2020 portant mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.) de Fontenay-le-Vicomte ;

CONSIDÉRANT que le Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.) de Fontenay-le-Vicomte a été mis à jour en 2020 et qu'il doit être révisé à minima tous les cinq ans ;

CONSIDÉRANT les modifications apportées sur le Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.) ci-annexé ;

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la révision du Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.) de la commune de Fontenay-le-Vicomte ci-annexé.

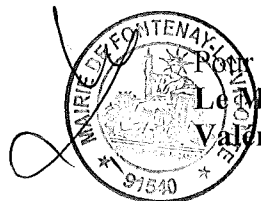
AUTORISE Madame le Maire à signer l'arrêté d'application du Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.).

AUTORISE Madame le Maire à engager toutes procédures et à signer tous actes nécessaires à la parfaite actualisation du présent Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.).

DIT qu'une copie de ce Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.) sera adressée à :

- Madame la Préfète de l'Essonne,
- La Direction du Cabinet de la Sécurité Intérieure et de la Protection Civile de l'Essonne,
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires (D.D.T.),
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de BALLANCOURT.

Fait à Fontenay-le-Vicomte, le 26 septembre 2025


 Pour extrait conforme
Le Maire,
Valérie MICK RIVES